

## Règlement de sélections pour les 50<sup>es</sup> Championnats du monde à Louvain-la-Neuve

Seuls les joueurs de **nationalité suisse**, affiliés à la FSSc ou à une fédération étrangère, peuvent représenter la Suisse lors des épreuves Elite duplicate et classique.

### 1. Critères de sélection

#### 1.1. Elite duplicate – catégories adultes

Sont sélectionnés d'office dans les catégories adultes :

1. les joueurs sélectionnés hors quota. Ces joueurs sont :
  - a. les anciens champions du monde Elite toutes catégories,
  - b. les champions du monde Elite en titre par catégorie,
  - c. les cinquante premiers joueurs du classement international arrêté au 31 mai 2022.

Sont ensuite sélectionnés parmi les joueurs adultes :

2. les n joueurs dans chaque catégorie adulte (E, S, V, D, R), non déjà sélectionnés par le point 1.1.1, les mieux classés au classement international FISF arrêté au 31 mai 2022 :
  - a. en catégorie Espoir : 3 titulaires et 1 remplaçant,
  - b. en catégorie Senior : 12 titulaires et 3 remplaçants,
  - c. en catégorie Vermeil : 10 titulaires et 3 remplaçants,
  - d. en catégorie Diamant : 3 titulaires et 1 remplaçant,
  - e. en catégorie Rubis : 2 titulaires et 1 remplaçant.

#### 1.2. Elite duplicate – catégories jeunes (Junior, Cadet)

La catégorie Cadet regroupe l'ensemble des joueurs Cadet et plus jeunes.

Sont sélectionnés d'office dans les catégories jeunes :

1. les joueurs sélectionnés hors quota (critères identiques à ceux des adultes, cf. point 1.1.1.)
2. les 3 lauréats du concours romand des écoliers 2022
3. les n joueurs, non déjà sélectionnés hors quota, les mieux classés au classement international arrêté au 31 mai 2022 :
  - a. en catégorie Junior : 4 titulaires et 1 remplaçant,
  - b. en catégorie Cadet : 3 titulaires et 1 remplaçant.

Les critères 2 et 3 sont cumulables. Exemple: si le premier cadet figure parmi les lauréats du concours des écoliers, le 4<sup>e</sup> cadet du classement international ne devient pas titulaire.

Les joueurs sélectionnés selon le point 1.2.3. doivent également remplir cumulativement les critères suivants :

- a. totaliser un cumul d'au moins 3 participations entre les tournois homologués et les activités organisées par la section jeunesse nationale (5 février, 5 mars et 9 avril 2022),
- b. avoir joué au moins une partie Jeune (concours des écoliers, PMJ, partie suisse des jeunes),
- c. avoir aidé au tournoi organisé par les jeunes à Jongny (30 avril 2022),
- d. avoir participé au championnat suisse des jeunes à Ravoire (15 mai 2022).

La CJ est compétente pour traiter toute demande de dérogation concernant les critères de sélection.

### 1.3. Elite classique – toutes catégories

Sont titulaires les 4 joueurs de nationalité suisse les mieux classés au Championnat suisse de Scrabble classique 2021 qui s'est tenu à Montreux. Sont considérés comme remplaçants, les 2 joueurs suisses, non déjà sélectionnés, les mieux classés au classement international FISF de Scrabble classique, arrêté au 31 mai 2022.

## 2. Aides financières

La finance d'inscription aux épreuves Elite duplicate et classique est prise en charge par la FSSc pour tous les joueurs.

Les titulaires qui déclinent leur sélection, les remplaçants non appelés à remplacer un titulaire, les candidats non retenus, ainsi que tout joueur, qui y est contraint, n'ayant pas effectué au moins deux activités sur la période 1<sup>er</sup> septembre 2020 - 31 mai 2022 [*période prolongée à cause de la situation sanitaire*], ne reçoivent aucune aide financière.

### 2.1 Elite duplicate – catégories adultes (Espoirs, Senior, Vermeil, Diamant et Rubis)

Les participants à l'épreuve duplicate reçoivent une aide financière de 150 francs.

### 2.2 Elite duplicate – catégorie jeunes (Junior, Cadet)

Les participants jeunes à l'épreuve duplicate ayant satisfait les critères de sélection reçoivent une aide financière variable, d'après le classement international arrêté au 31 mai 2022, comme suit :

- |  |       |
|--|-------|
| a. Lauréat du concours des écoliers 2022 :   | 100 % |
| b. 1 <sup>er</sup> Junior et 1 <sup>er</sup> Cadet au classement international :                                   | 85 %  |
| c. 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> Junior et 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> Cadet au classement international : | 75 %  |
| d. 4 <sup>e</sup> Junior au classement international :   | 50 %  |

Le 100% correspond à la prise en charge intégrale du voyage et du séjour. Le pourcentage de l'aide financière la plus favorable prévaut si un joueur satisfait 2 critères ci-dessus. Le cumul des aides financière n'est ainsi pas admis.

Les éventuels candidats dont les candidatures seraient acceptées se voient offrir 10% du séjour.

**Remarque** : une fois attribuées, les aides financières ne varient plus suite à un désistement ou pour toute autre raison, même en cas de force majeure.

### 2.3 Elite classique – toutes catégories

Les participants à l'épreuve classique reçoivent une aide financière de 150 francs.

**Remarque** : si un joueur est sélectionné à la fois en duplicate et en classique, il cumule les aides financières prévues par le présent règlement.

## 3. Diffusion de la sélection et procédure

La sélection est diffusée sur le site Internet dans la semaine qui suit la date de fin de sélection et les sélectionnés sont avisés par courrier dans le même délai.

### 3.1 Désistements (Duplicate)

Si un sélectionné ou un remplaçant sait qu'il ne participera pas à l'épreuve Elite des Championnats du monde, il doit impérativement en informer le secrétariat du Comité FSSc par écrit, dans un délai de 10 jours après l'annonce de sa sélection.

**Remarque** : les titulaires et remplaçants de première série ne peuvent en aucun cas décliner leur sélection pour prendre part à un tournoi open.

### 3.2 Remplacements

En cas de désistements, les remplaçants complètent la sélection. Si un remplaçant convoqué sait qu'il ne participera pas à l'épreuve Élite des Championnats du monde, il doit impérativement en informer le secrétariat du Comité FSSc par écrit au plus tard 10 jours après l'annonce de sa sélection pour que celui-ci puisse convoquer les remplaçants suivants.

### 3.3 Candidatures spontanées

Les candidatures de joueurs n'étant ni sélectionnés et ni remplaçants seront étudiées, selon leur type, par la CCT, la CJ ou le responsable du Scrabble classique en Suisse, en collaboration avec le Comité FSSc.

Elles sont à adresser par écrit dans un délai de 10 jours après la diffusion de la sélection au secrétariat de la FSSc ([secretariat@fssc.ch](mailto:secretariat@fssc.ch)).

## 4. Cas non prévus

Le Comité FSSc est habilité à trancher tout cas non prévu dans le présent règlement.

**ATTENTION** : En raison de la situation sanitaire susceptible d'évoluer, certaines données pourraient être modifiées d'ici à juillet prochain. Chaque joueur est responsable de satisfaire aux exigences ordonnées par les organisateurs ou les autorités, sous peine, en cas de refus d'admission aux compétitions de se voir retirer les aides financières prévues. Le nombre de sélectionnés et le montant des subventions sont, par contre, définitifs – sauf éventuelles décisions prises par la FISF concernant les quotas.